Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260915-2026_199_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGRISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE QUINZE SEPTEMBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 9 septembre 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jean-Luc COUËLLAN

Délibération n°2026-199

Membres en exercice : 20 Présents : 20 Absents : 0 Pouvoirs : 0

ACHATS DURABLES COMMANDE PUBLIQUE
REPARATION DU BASSIN A MAREE DE LA STATION D'EPURATION D'ERQUY – MARCHE DE TRAVAUX
ATTRIBUTION

Le bassin à marée de la station de traitement des eaux usées d'Erquy est un ouvrage béton qui permet de stocker l'eau épurée puis de la restituer au milieu naturel via un émissaire pendant les périodes de marée haute.
Le bassin est constitué d'un radier, d'un contre-radier pour gérer la pente et de voiles verticaux. Sa dimension au sol est de 34 X 17 ml avec une hauteur maximale de 4,8 ml.
Un audit de cet ouvrage a été réalisé le 21 mars 2024 par le cabinet Cétia. Ce diagnostic a mis en évidence des micro-fuites sur quelques trous de banche, une fuite importante en pied de joint de dilatation, des aciers apparents en intérieur et extérieur, un joint de dilation en état très dégradé et une dégradation importante du béton par agression chimique.
Des travaux de réhabilitation de l'ouvrage doivent donc être engagés afin de préserver son état structurel et garantir sa pérennité.

Une consultation pour la réalisation des travaux a donc été lancée le 04 mai 2026 suivant la procédure adaptée. La date de remise des offres était fixée au 17 juin 2026 à 15h00.

Vu :
- Le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1°,

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260915-2026_199_DELIB-DE

- La délibération n°2026-053 du Conseil communautaire du 05 mai 2026 relative aux attributions déléguées par le Conseil au Bureau, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour les marchés à procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget ou font l'objet d'un engagement pluriannuel,

Considérant :

- Les crédits inscrits au Budget Primitif annexe 2026,
- L'analyse des 5 offres suivant les critères indiqués dans le règlement de consultation :
  - Prix des prestations : 40%
  - Valeur technique : 40%
  - Délais : 20%

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- DECIDE d'attribuer le marché de travaux, relatif à la réparation du bassin à marée de la station d'épuration d'Erquy, à la société PAV SIMON (Le Remaudière) pour un Prix Global et Forfaitaire de 89 328 € H.T.,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les différentes pièces du marché de travaux, tous les actes nécessaires à son exécution et son règlement, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 19/09/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-